

PROCEDURE D'AFFECTATION EN CLASSE DE 6^{ème}

Rentrée scolaire : septembre 2020

Admission et affectation en classe de 6^{ème} vers un collège public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement privée de Guyane

Vous devez informer votre établissement de votre volonté à ce que votre enfant intègre un établissement du public à la rentrée prochaine. Celui-ci nous retournera la liste de ces élèves qui seront exportés vers notre base AFFELNET6EME.

Le directeur vous remettra les fiches liaisons volet n° 1 et N° 2 (cf. «modèle de document en ligne ») à modifier, signer et à retourner à nouveau au directeur de l'école **avant le 05 mai 2019**.

Vous devrez fournir un justificatif d'adresse au nom du responsable pour toute modification d'adresse.

L'établissement privé transmettra au SAIO les volets 1 et 2 des élèves pour lesquelles il y a d'éventuelles modifications d'adresse avec les justificatifs.

avant le 10 mai 2019.

**Les notifications d'affectation seront adressées par courrier aux familles
à partir du 13 juin 2019.**